

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016

Tous les Conseillers sauf Monsieur Laurent BOISSADY, procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK, Monsieur François LEFEBVRE, Madame Barbara LENGLET, Madame Laurence GAMBIER et Monsieur David GUILLEZ, excusés.

Secrétaire : Monsieur Hervé NOWAK

Délibérations :

- **Charte du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables.**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat mixte Somme Numérique a développé une offre de services à destination des collectivités et établissements publics de son territoire de compétence, leur permettant de bénéficier de tarifs avantageux, de faire des économies et de faciliter le passage à la dématérialisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la Charte du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables adoptée par le Syndicat mixte Somme Numérique.

- **Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.**

Madame le Maire expose que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. Cette loi, par son chapitre II – protection générale de la population – article 13, rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Le PCS comprend :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population... ;

La commune de Cottenchy est concernée par les risques suivant :

Aléas naturels :

- Inondation par débordements de cours d'eau et remontées des nappes phréatiques (PPRI de la Somme et de ses affluents). La commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques « Inondation », approuvé le 2 août 2012.
- Inondation par ruissellements et coulées de boue.
- Episode météorologique : tempête, neige, orage.

Aléas technologiques :

- Incendie nécessitant relogement
- Coupure de réseau : eau, électricité, gaz
- Transport de matières dangereuses
- Accident de la route, ferroviaire
- Découverte engin de guerre

Madame le Maire propose l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde ;

- se désigne au poste de Chef de projet, « référant » risques majeurs, chargée de mener à bien cette opération ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, prend acte et autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

- **Convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes du Val de Noye et la commune.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes du Val de Noye pour le nettoyage de la Mairie.

- **Renégociation de l'emprunt N° 72170957462 du Crédit Agricole.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de révision a été faite auprès du Crédit Agricole concernant l'emprunt en cours et rappelle les éléments :

Prêt N° 72170957462 du 29/10/2009 de 72 000 € (durée 25 ans). Taux 3.60 %

Taux Révisable : 2.45% pour 2016

Echéances annuelles : 4 049.12 €

Proposition de réaménagement du prêt du Crédit Agricole :

Montant : 58 661.64 € (58 369.79 capital restant dû + 291.85 indemnité de renégociation)

Durée : 18 ans

Taux : 1.40 %

Echéance annuelle : 3 709.50 €

Coût : 8 109 €

Frais à mandater au 15/12/2016 : 150 euros

Coût Total après renégociation : 8 550.85 € (291.85 + 8 109 + 150)

Coût restant à payer (intérêts) : 14 514.28 €

Soit un gain de 5 963.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

Etude de devis :

1. Aménagement paysager parking salle polyvalente

3 devis ont été demandés, 2 entreprises ont répondu pour les mêmes prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal laisse Madame le Maire négocier avec les entreprises.

2. Bureau mairie

Madame le Maire présente 2 devis pour un bureau sur mesure.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise O.FIRMIN.

3. Préau école

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre la maisonnée afin de les retenir pour les vacances d'été. Le devis devra être revu pour ne pas intégrer des travaux qui ont été pris en compte dans la réfection de la toiture.

Concernant les devis fenêtres, un artisan de Cottenchy a demandé à participer à l'appel d'offre, ces devis seront revus à la prochaine assemblée.

Une rencontre a été faite avec Monsieur ASSAL, conseiller environnement auprès de la Communauté de Communes du Val de Noye, afin de lui présenter les devis de travaux.

En effet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% sous conditions des normes d'isolations correctes.

Informations diverses :

- **Fusion des communautés**

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Avre Luce Moreuil réunie le 29 septembre 2016 a pris une délibération que son Président Monsieur Boulanger a envoyé aux délégués de notre communauté. Madame le Maire en fait une lecture.

La réflexion sur la gouvernance doit être engagée en amont de la création du nouvel EPCI notamment si un accord local est envisagé.

Si un accord local est proposé, la date limite est le 15 décembre pour en délibérer, sinon application des modalités de droit commun. Ce serait alors pour **Cottenchy : un délégué.**

Le nouvel organe délibérant issu de la fusion devra être installé au plus tard le vendredi 27 janvier 2017.

- **Droit de préemption**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la maison située au N° 19 rue du Louis Tribout cadastrée section D n° 56.